

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE BOIS JÉROME ST OUEN
 27620

Accusé certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 06/04/2023

l'HEURE

Séance du **04 avril 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Cui ont pris part à la délibération
11	15	12

L'an deux mil vingt trois

et le Mardi 04 avril

à 20 h 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François**

Date de la convocation
30/03/2023

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1^{ER} Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2^{ème} Adjoint ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme CHAMPION Laure ; Mme ROZANSKI Virginie ; M. RUTARD Fabrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. CHOPINET Jean-Noël ; M. GAVELLE Lionel ; Mme TABOUREL Juliette,

Absents excusés : M. GUYADER Alain donne pouvoir à Monsieur BOGAERT Dominique, Mme LAMARRE Nathalie ; Mme JORRE Béatrice donne pouvoir à Monsieur DAÛY Serge ; Mme PRUVOT Gaëlle

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet de la Délibération

Objet : : Délibération pour le vote du compte administratif de l'exercice 2022

7.1 Décisions
Budgétaires

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de Monsieur

DAUY, 2 -ème adjoint et doyen de l'assemblée.

Le compte administratif est présenté par M. Daüy qui répond aux questions de l'assemblée délibérante.

N° de délibération
2023/17 bis

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 qui dégage en résultat final :

- un excédent de fonctionnement de 117.738,29 euros
- un déficit d'investissement de 242.284,61 euros.

Reste à réaliser :

- En dépenses d'investissement soit 47.254,00 euros.
- En recettes d'investissement soit 39.893,00 euros

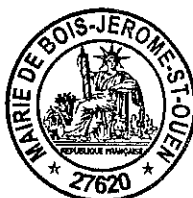
Monsieur WIELGUS reprend la présidence du conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 04 avril 2023

Le Maire,


Jean-François WIELGUS



Le Secrétaire de séance



Serge DAÛY

Délibération rendue exécutoire
 Par transmission en Préfecture

